



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 3 août 2026 à 19 h 30 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

L'implantation d'un bâtiment accessoire en marge avant malgré les dispositions de l'article 7.7 « Localisation des bâtiments accessoires » du Règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble

101 Rue Rivard,
Saint Élie de Caxton
Numéro de lot : 5 175 719

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 3 août 2026 à 19 h 30.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce neuvième jour de juillet 2026.


Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière